

Lettre sur l'astrologie

MAÏMONIDE

Lettre sur l'astrologie

Traduit de l'hébreu et annoté par

RENÉ LÉVY



EDITIONS ALLIA

16, RUE CHARLEMAGNE, PARIS IV^e

2001

Aux rabbins de Montpellier

(11 tishri 4955)

“Quelle est celle-ci, apparue comme l'étoile du matin, belle comme la lune, lumineuse comme le soleil, et redoutée comme un étendard?”

Cantique des Cantiques 6: 10

LA lettre m'est parvenue, dans laquelle *nos amis, nos intimes**, tous des docteurs perspicaces, *versés dans les lois et l'art de rendre la justice*, et demeurant dans le comté de Montpellier¹,

Dieu les protège!

* Il est d'usage, de la part des rabbins médiévaux, d'emprunter, pour leurs compositions littéraires, à la littérature hébraïque ancienne, la Bible, le Talmud ou le Midrash. L'exorde en forme de dithyrambe de notre lettre en est l'exemple. Dans celui-ci, Maïmonide entremêle les citations littérales, ou pratique le pastiche. Nous indiquons ces citations et ces imitations par des italiques. Les éclaircissements sur le texte sont indiqués par des appels de notes. Références des citations et notes commencent en page 27.

Qu'il accroisse leur science
Propage leurs leçons,
 Qu'il ordonne
 Que leurs greniers abondent,
 Que leurs affaires prospèrent!

la lettre est parvenue jusqu'à moi, leur frère et leur ami, qui *prie pour eux*, moi, qui me réjouis de leur bonheur, Moïse, fils de Maïmon l'Espagnol.

Elle atteste l'éclat de leur âme et *la beauté de leur esprit*: comme ils recherchent la science! Comme ils scrutent les recoins de l'intelligence et qu'ils sont empressés de gravir les degrés du savoir! Ils veulent découvrir *des choses désirables et un écrit authentique*, et saisir *toute chose en son sens véritable*!

La main de Dieu soit leur secours!
 Pour eux,
 Qu'il clarifie *toute abstruse*
 Dresse
Toute sente tortueuse!

J'AI bien entendu votre question; si grande soit sa complexité, ses branches ont une souche commune: la doctrine de *ceux qui divisent le ciel*

et scrutent les étoiles. Il paraît bien, d'ailleurs, que notre ouvrage sur les lois juives, l'intitulé *Mishne Tora*¹, n'est pas parvenu jusqu'à vous; vous sauriez notre opinion sur tous les sujets en question, car nous l'y avons exposée, dans les "Règles relatives à l'idolâtrie"². Il est probable que cet ouvrage vous parvienne avant la présente, puisqu'il est déjà, après l'Orient, l'Occident et le Sud³, en Sicile. Cependant, je vous dois de m'expliquer encore.

Sachez, mes maîtres, que l'on ne doit assentir qu'à ces trois choses-ci:

la première est ce dont on tire de l'esprit la preuve patente, comme il est pratiqué dans l'algèbre, la géométrie et l'astronomie;

la deuxième est toute perception des sens. Ainsi, lorsqu'un homme connaît sûrement que telle chose est rouge, telle autre noire, ou toute autre perception *de visu*; ou qu'il sent par gustation que telle chose est amère, telle autre douce; par le toucher, que telle chose est chaude, telle autre froide; par l'ouïe, que ce son est clair, cet autre étouffé; par l'odorat enfin, que cette odeur est agréable, cette autre nauséabonde, etc.;

la troisième enfin, est toute chose que l'on admet de la bouche des prophètes et des justes.